

La spatialité de la peine carcérale

Sans comprendre d'emblée pourquoi il le fait, le clinicien en prison est amené à certains moments à réagir. Rudy, jeune détenu enfermé pour une peine qui sera longue, souhaite acheter une paire de chaussures à la mode. Il les ramène d'une permission de sortie et, n'ayant pas respecté les modalités (peu claires) pour pouvoir faire passer lesdites chaussures « à travers les barreaux », s'en voit privé. L'objet est scellé aux « prohibés », il le récupérera à sa libération. Face au désarroi du patient qui donnait l'impression d'avoir *besoin* de cet objet qui lui permettrait, en plus de se déplacer, de se différencier des autres, le clinicien contacte le directeur pour voir « ce qu'il est possible de faire ». De prime abord, rien. L'affaire est entendue, la règle est la règle. Mais celle-ci est n'est pas claire et sujette à une interprétation qui sera la source d'un important conflit entre le clinicien et le directeur. Péripéties mises à part, le clinicien a échappé de peu, dans cette histoire, à une sanction disciplinaire ; le détenu a obtenu les *baskets* convoitées. L'univers carcéral serait-il une affaire de résistance et de déplacement ? Une sorte de *phénoménologie du pas* ou de l'*enjambement* pour laquelle il vaut mieux être bien chaussé.

De façon originale, et certainement provocante d'un point de vue politique notamment, la thèse ontologique que défendront Deleuze et Guattari¹ est que le propre de l'être consiste en

¹ Je me référerai principalement à Deleuze, G. et Guattari, F. (1980). *Mille plateaux*. Paris, Éditions de Minuit. Plus particulièrement au chapitre 11 « De la ritournelle » (pp. 381-433). Pour une analyse plus détaillée de la

ses possessions (« avoir »), et peut-être moins en ce qu'il est intrinsèquement (« être »). On doit comprendre cette idée à travers leur projet d'une « géophilosophie », incarné par le concept de *territorialisation* qui consiste en un rapport d'équivalence qu'entretiennent individu et espace. Ce dernier est investi par des mouvements d'appropriation et devient « habité » grâce aux actes de territorialisation. À suivre cette logique, l'on comprend que la *transformation* d'un espace en territoire repose sur un mouvement à double sens : des rythmes produits par le sujet qui territorialise, mais aussi des rythmes induits par le territoire investi. Comme l'éthologie (qui influence de façon décisive Deleuze et Guattari) nous le révèle, il convient d'habiter un espace et d'être habité par celui-ci.

Émergent de ces agencements rythmiques une coloration de l'environnement, une appropriation, un vécu du *topos* faisant apparaître un style ou un *ethos* : je territorialise comme je suis (ou je suis comme je territorialise). Il me semble nécessaire de comprendre que cette relation à l'espace n'est pas une anecdote et mérite une attention toute particulière pour appréhender le fonctionnement psychologique humain². Qu'en est-il de cette dimension en prison ? Quelles sont les possibilités de s'y approprier un territoire, quelles sont les particularités spatiales de l'expérience carcérale ? Si l'on connaît généralement la thèse foucauldienne des dispositifs³, il est peut-être intéressant de retourner la focale pour mieux considérer le point de vue du sujet du dispositif qui pourrait peut-être trop rapidement être

territorialisation, je me permets de renvoyer pour la dimension carcérale à Englebert, J. (2013). *Psychopathologie de l'homme en situation. Le corps du détenu dans l'univers carcéral*. Paris, Hermann ; et pour la dimension psychopathologique (et notamment son rapport à la schizophrénie) à Englebert, J. (*in press*). *Le roi sans royaume. Folie, territoire et liberté*. Paris, Hermann.

² Souvent délaissé dans le domaine de la psychologie (qu'il s'agisse des épistémologies psychanalytique ou cognitive), le rapport que le sujet entretient à l'espace est une dimension fondamentale de l'expérience. Pensons à la manière que chacun a de créer une relation à son chez-lui : l'appropriation de l'habitat du jeune adulte ou de la personne âgée, le studio/kot de l'étudiant, ou encore les actes de territorialisation du jeune enfant. Le fameux « objet transitionnel » de Winnicott devrait être réinterprété à la lumière de cet argument. En effet, le « doudou », en plus d'être un objet qui rassure et évoque la transition entre soi et le monde (incarné par la mère), est également un outil d'aventure, qu'on manipule et dépose, offrant les premières possibilités de territorialisation.

³ Je me réfère bien entendu en priorité à Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.

identifié uniquement à un rouage dans l'engrenage politique de l'univers carcéral. Il me semble que la territorialisation carcérale est plus complexe que ça. Si elle est particulièrement malmenée, c'est peut-être dans les recoins (de la prison) qu'il faut la chercher.

Je rappellerai rapidement que ce qui fait de la prison le « dispositif absolu », c'est la concrétisation parfaite, ou *a priori* parfaite, d'un pouvoir sur le corps des détenus (le biopouvoir s'adressant aux corps dociles). À travers une gestion de la vie et une organisation de l'espace, du temps et des rythmes, l'individu enfermé est façonné par l'univers carcéral : le dispositif crée le détenu⁴ (tout comme internet engendre l'internaute, l'école produit l'écolier, mais il s'agit pour la prison d'une création plus radicale notamment en raison du fait qu'il n'y a pas de répit à endosser ce rôle). En prison, le détenu n'est pas en mesure de colorer son espace. Il semble ne pas avoir la possibilité de produire un acte de territorialisation et il s'agit d'une réalité anthropologique puisqu'il en va de l'essence même de l'enfermement : une prison où le prisonnier pourrait territorialiser véritablement et complètement n'en serait plus une. Au fond du fond, l'expérience la plus intime et quotidienne de l'enfermement est peut-être, autant qu'une perte de la *liberté temporelle*, une entrave à la *liberté spatiale*, la liberté de circuler, de jouir des lieux. Tout autant que sa dimension temporelle, il convient d'envisager *la spatialité de la peine carcérale* : lorsque l'on pénètre en prison, l'on comprend rapidement qu'il s'agit une privation plus subtile qu'une simple entrave des mouvements.

Les détenus disent l'usure qu'ils ressentent à ne pouvoir être ni chez eux, ni ailleurs : ils ne peuvent que se donner l'illusion d'un lieu à eux à travers une cellule qui peut à tout moment être fouillée, qu'ils peuvent sans explication devoir quitter (parfois à travers un transfert

⁴ « C'est pourquoi les dispositifs doivent toujours impliquer un processus de subjectivation. Ils doivent produire leur sujet » [Agamben, G. (2006). *Che cos'è un dispositivo ?*. Roma, Nottetempo, 2006. Traduction française : *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*. Paris, Payot, 2007, p. 27].

d'établissement inexplicable qu'ils peuvent vivre très difficilement) ; ils confient également la perte de fluidité et de l'insouciance de la balade, du vagabondage – ils ont par exemple perdu la possibilité de se perdre. Un détail que me livrait un détenu et qui m'avait beaucoup interpellé prend dans ce contexte tout son sens (et il serait impossible pour quelqu'un qui n'a pas vécu le dispositif carcéral de l'imaginer) : « *en prison tout est plat, le sol est désespérément plat. On n'use pas les semelles de ses chaussures* ». La normativité spatiale va jusqu'à l'absence de pente, on ne monte et on ne descend plus, tout comme le carcéral repose également sur un vécu en ligne droite⁵.

L'univers carcéral est essentiellement un *rythme* s'inscrivant dans un déséquilibre concernant le procédé de territorialisation et perturbant le processus de subjectivation de l'espace. L'adaptation, voire la survie, à l'univers carcéral se fait sur le mode de l'adhésion rythmique. Un sujet est bien créé, certes, mais en répondant au label carcéral ; c'est-à-dire un sujet qui, précisément, lui-même ne crée pas. Il est le produit du carcéral, mais lui-même ne produit rien. Cette « subjectivité sans sujet »⁶ s'affiche au prix d'une autre caractéristique de cet univers qui est de concevoir le sujet comme semblable à tous les autres. Le détenu doit être un sujet normal, hyper-normal même : « un être unique en général »⁷. Et Foucault a bien montré qu'il s'agit en quelque sorte d'une nécessité car c'est cette unicité généralisée qui est le « gage de sûreté » de la machine carcérale. L'univers carcéral n'est autre que la création réalisée passivement par le détenu lui-même. Le détenu est celui qui, à son corps défendant, crée l'univers carcéral ; là se situe le piège ultime du carcéral.

⁵ On se souviendra des dénonciations d'Alvar Aalto (architecte finlandais) ou encore celle d'Oscar Niemeyer (architecte brésilien) de la ligne droite comme une invention humaine n'existant pas dans la nature : « Ce n'est pas l'angle droit qui m'attire, ni la ligne droite, dure, inflexible, inventée par l'homme. Seule m'attire la courbe, libre et sensuelle » (Niemeyer).

⁶ Pour une réflexion anthropologique et psychopathologique sur le vécu de normalité, je renvoie à Sami-Ali. (1980). *Le banal*. Paris, Gallimard.

⁷ *Ibid.*, p. 12.

Le détenu peut-il résister à cet engrenage ? Sans développer directement cet argument, Foucault l'annonce dans les derniers mots de *Surveiller et punir* : « Dans cette humanité centrale et centralisée, effet et instrument de relations de pouvoir complexes, corps et forces assujettis par des dispositifs d'"incarcération" multiples, *il faut entendre le grondement de la bataille* »⁸. Si en prison « le pouvoir est partout »⁹, nous devons également savoir que « là où il y a pouvoir, il y a résistance »¹⁰. On comprend que le sujet enfermé a alors à créer de nouveaux styles d'existence, des modes d'être futurs : « La subjectivation n'a jamais été [...] un retour théorique au sujet, mais la recherche pratique d'un autre mode de vie, d'un nouveau style. Cela ne se fait pas dans la tête : mais où, aujourd'hui, apparaissent les germes d'un nouveau mode d'existence, communautaire ou individuel, et en moi, y a-t-il de tels germes ? »¹¹.

Ces germes signifient qu'il y a une issue mais au prix d'agencements nouveaux. « Cela ne se fait pas dans la tête », nous dit Deleuze. C'est bien exact, ce sera plutôt dans le corps, au niveau de la sensation et de ses techniques. Le détenu est contraint de *résister*, il *est* résistance et cette prise de position n'est pas une morale ou une incitation à la révolte. Il s'agit plutôt d'une évidence, d'un état de fait. *Ça résiste*, et ce n'est pas une espérance mais une éthique. Si nous en arrivons à dire que le sujet crée le carcéral, il entretient le même rapport à la résistance. Elle est en lui, elle est aussi fatale que sa soumission : « il faut arriver à plier la ligne, pour constituer une zone vivable où l'on peut se loger, affronter, prendre appui, respirer – bref penser »¹². Ce programme est celui de la « liberté carcérale » : une contrainte à la

⁸ *Surveiller et punir, Op. Cit.*, p. 360, je mets en italique.

⁹ Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité, tome 1 : La Volonté de savoir*. Paris, Gallimard, 1994, p. 124.

¹⁰ *Ibid.*, p. 125

¹¹ Deleuze, G. (1991). *Pourparlers*. Paris, Éditions de Minuit, p. 145.

¹² *Ibid.*, p. 151.

résistance, l'inscription du sujet dans une opposition à cette dé-subjectivation qu'il subit et qu'il crée¹³. Au quotidien, chaque fait disciplinaire, chaque refus d'ordre de la part du détenu – au fond chaque moment de singularité – devrait être interprété à la lumière de ce constat. En s'opposant, le détenu résiste et trouve un moyen de territorialiser. Est-il besoin de préciser que c'est à cette intersection que se trouve la clinique carcérale ?

Jérôme Englebert est docteur en psychologie. Il est maître de conférences et chargé de cours invité aux universités de Louvain, de Liège et de Bruxelles, où il enseigne différents cours de psychopathologie, de criminologie clinique et de philosophie. Il est également Professeur invité à l'Université de Lausanne (Suisse) et clinicien expert à l'Établissement de Défense Sociale de Paifve (Belgique).

¹³ C'est globalement le programme de ce qu'Agamben appelle la *profanation* (*Che cos'è un dispositivo ?*, *Op. Cit.*, pp. 37-40).